



21 FEVRIER 2019

COMITÉ SYNDICAL



1 - COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE

Les membres du Comité Syndical sont invités à faire d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Comité du 25 octobre 2018 qui a été adressé par courrier avec la convocation le 11 février dernier.

Aucune observation n'est faite.

2 – PLAN DE FORMATION 2019

Considérant que le plan de formation est l'issue naturelle des besoins exprimés par les agents et leurs responsables hiérarchiques,

Comme l'année passée, le plan de formation 2019 distribue les formations envisagées pour les agents d'EVODIA parmi quatre axes :

Axe 1 : Cœur de métier : renforcer la maîtrise du domaine d'activité d'EVODIA,

Axe 2 : Méthodes de travail : accompagner la montée en compétence des équipes,

Axe 3 : Favoriser la santé et la sécurité au travail pour une gestion durable des ressources humaines,

Axe 4 : Améliorer la communication interne et externe : savoir travailler ensemble et faire connaître l'action collective.

Des exemples de formations sont alors présentés.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité a :

- Approuvé le plan de formation 2019,
- Constaté qu'en validant le Plan de Formation, sera remplie l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs des exercices considérés.

3 – VENTE DU BATIMENT DE DOGNEVILLE

Vu l'avis du service des domaines notifié le 14 février 2019, estimant le bien à 80 000 euros,

Considérant que l'immeuble sis 885 rue d'Epinal à Dogneville, n'est plus utilisé depuis octobre 2013 suite au déménagement du siège d'EVODIA,

Considérant que l'immeuble sis 885 rue d'Epinal à Dogneville appartient au domaine privé d'EVODIA, parcelles n° 30 et 29 A – section C.

Considérant que mandat a été donné à l'agence SARL IMMO DEVELOPPEMENT afin d'organiser la vente dudit bâtiment,

Considérant que M. Frédéric MOLNAR s'est porté acquéreur du bien à hauteur de 80 000 euros net vendeur,

Considérant que la cession est soumise à des conditions suspensives ayant pour objet :

- le changement de destination de l'immeuble d'un usage de bureaux vers un usage d'habitation,
- l'obtention d'un prêt par M. MOLNAR
- l'absence de servitude ou autre charge susceptible de rendre l'immeuble impropre à sa future destination,
- l'approbation du Comité syndical d'EVODIA,
- Considérant les rapports techniques immobiliers avant-vente (amiante, OPE, assainissement),

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, a

- Accepté la vente de l'immeuble sis 885 rue d'Epinal à Dogneville appartenant au domaine privé d'EVODIA au prix de 80 000 euros net vendeur à M. MOLNAR dans les conditions définies ci-dessus,
- Autorisé le Président à signer l'acte notarial de vente en l'étude de Me GOURBEYRE, Notaire à Epinal.

4 – CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR L'ELIMINATION DE PRODUITS STUPEFIANTS

Afin de procéder, à la demande du Parquet, aux destructions sur Fenix de stupéfiants saisis par des gendarmeries et commissariats du département, il est nécessaire de mettre en place un tarif de traitement spécifique et d'en prévoir la refacturation :

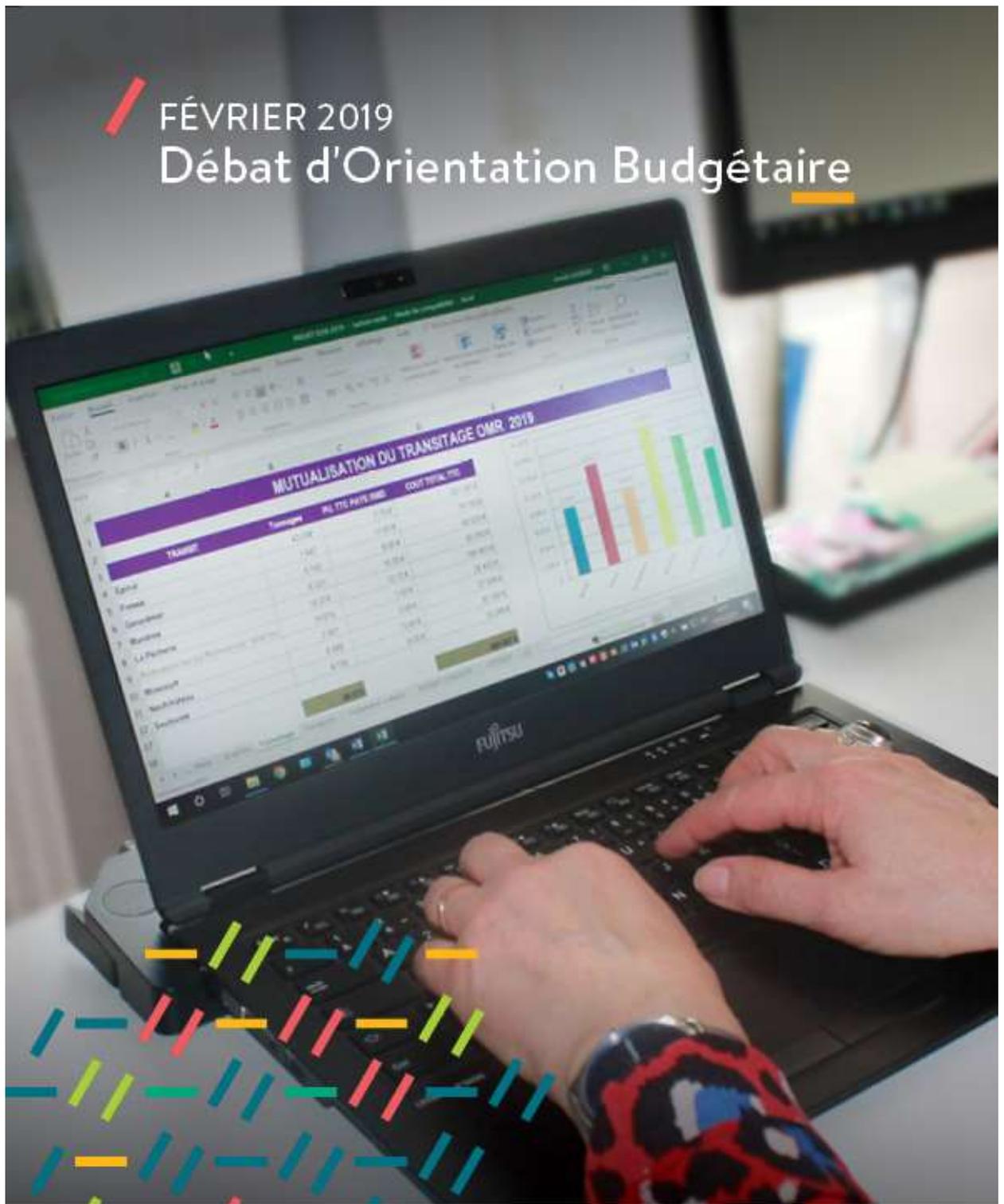
Forfait pour une destruction inférieure à 500 kg : 238.77 € HT, soit 262.65 € TTC

Prix à la tonne pour une destruction supérieure à 500 kg : 477.54 € HT, soit 525.29 € TTC la tonne.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, a

- Accepté la mise en place de ce nouveau tarif,
- Autorisé la refacturation aux apporteurs correspondants

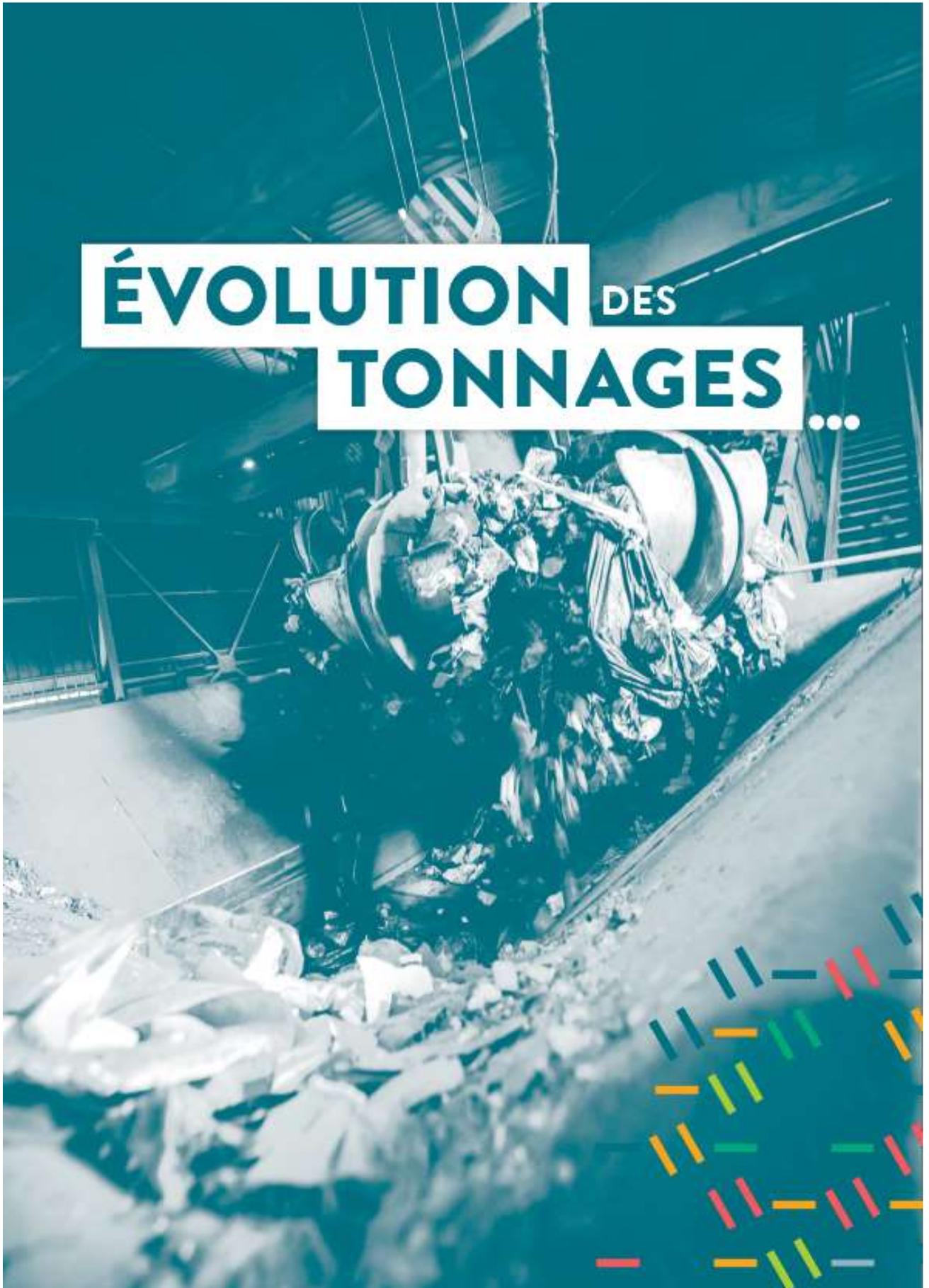


SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| ÉVOLUTION DES TONNAGES ET PLAN DE CHARGE | 4 |
| 1.1 Évolution 2018..... | 4 |
| 1.2 Tonnages prévisionnels 2019..... | 4 |
| ÉLÉMENTS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES PAR POSTE | 6 |
| 2.1 Transitage..... | 6 |
| 2.2 Transport..... | 6 |
| 2.3 Traitement..... | 6 |
| 3. Collecte sélective..... | 9 |
| 4. Autres filières..... | 9 |
| 5. Postes prévention/communication..... | 11 |
| BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 | 15 |
| 1. Poste "autres charges" en détail..... | 16 |
| 2. Cotation 2019..... | 17 |
| 3. Proposition de fixation du montant..... | 18 |
| DÉBAT | 19 |
| 1. Décision sur montant cotation 2019..... | 19 |
| 2. Projet de délibération..... | 19 |
| TARIFS 2019 | 21 |



ÉVOLUTION DES TONNAGES ...



... ET PLAN DE CHARGE



96 196 T
DÉCHETS
RÉSIDUELS ET
TOUT-VENANT
GÉRÉS EN 2018



- 19 %
D'OM
DEPUIS 2010

1.1 Évolution 2018

- **96 196 tonnes** de déchets résiduels et de tout-venant auront été produites en 2018 contre **96 251 tonnes** en 2017 soit 55 tonnes de moins (-0,4 kg/hab./an).

C'est la 1^{ère} année depuis 2008 que nous constatons un arrêt dans la baisse de production des Ordures Ménagères (OM). Notre production moyenne est restée quasi constante mais sur certaines collectivités, celle-ci est repartie à la hausse ce qui montre les nécessaires efforts qui restent à consentir sur la prévention.

- Depuis 2010 : - 19 % de baisse

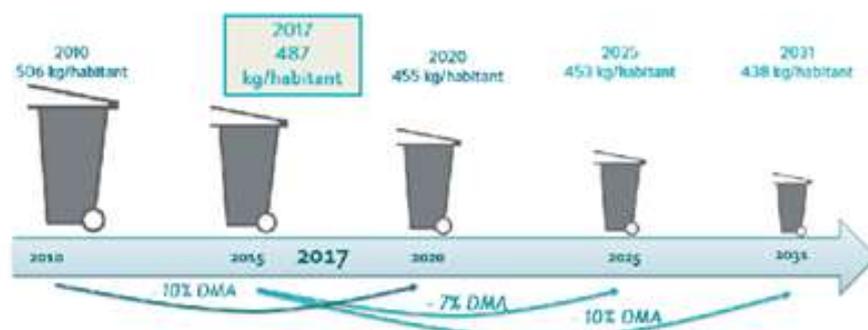
- En 2018 : la production par habitant est donc de **249 kg** composés de :

• **207 kg** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) : \searrow - 3,7 kg

• **42 kg** de tout-venant (incinéré ou enfoui issu de déchèteries et de collectes en porte à porte) : \nearrow + 4,8 kg*

(*à la demande d'un adhérent et selon la gestion de ses apports sur le transit, 1 000 T d'OMr ont été basculées en tout-venant, ce qui explique ces variations importantes de ratios)

- Ratios qu'il convient de mettre en perspective avec les objectifs du PRPGDMA (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) :



Par rapport à 2010, nous sommes à - 5,25 % à fin 2017 (DMA hors gravats). Nous ne disposons pas encore des éléments pour 2018.

1.2 Tonnages prévisionnels 2019

Le plan de charge 2019 portera sur :

- **96 500 tonnes** d'ordures ménagères à gérer. Cette légère hausse tient compte du palier marqué dans la baisse de la production ainsi que de l'intégration des 630 tonnes de balles de 2018, incinérées sur début 2019.



96 500 T
DÉCHETS
RÉSIDUELS ET
TOUT-VENANT
ESTIMÉS À GÉRER



ÉLÉMENTS TECHNICO ÉCONOMIQUES


86 970 T
DE DÉCHETS
SUR 8 QUAIS
DE TRANSFERT


866 957 €
BP 2019


10,00 €
/TONNE


784 464 €
BP 2019


9,00 €
/TONNE

ÉLÉMENTS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES PAR POSTE

2.1 Transitage

- 86 970 tonnes réparties sur les 8 quais de transfert et 8 900 tonnes apportées en direct sur les sites de traitement
- Budget prévisionnel : 867 000 €
- Tarif 2019 proposé : 10 € par tonne
- Soit une baisse de : ↘ - 0,15 €/tonne par rapport à 2018.

2.2 Transport

- 1 marché de transport composé de 7 lots
- 1 collectivité, la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges réalise en régie le transport des ordures ménagères du quai de transit de Fresse/Moselle vers Fénix
- La mise en place de détournements à compter du 1^{er} novembre 2018, date de démarrage des travaux sur Fénix, qui nécessitent le détournement d'une petite moitié de nos tonnes d'OM vers d'autres sites de traitement.

Conséquences :

- le nécessaire pilotage des demandes d'affrètement des transits vosgiens en fonction des plans de charge hebdomadaires définis par Évodia
- des distances de trajet augmentées du fait de l'utilisation de sites en extérieur du département
- un suivi renforcé du marché de transport.

Ce qui engendre une augmentation de ce poste de 50 000 €.

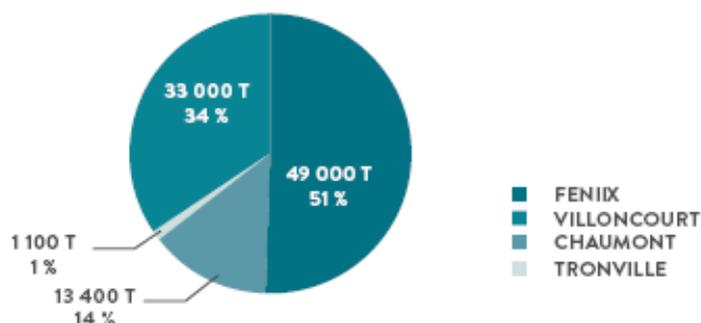
- Budget prévisionnel : 784 400 €
- Tarif 2019 proposé : 9 €/tonne
- Soit une hausse de ↗ + 0,60 €/tonne.

2.3 Traitement

SUR LES SITES DE TRAITEMENT

- 4 sites utilisés :
 - Fénix : 49 000 T (1 seule ligne en fonctionnement)
 - Chaumont (52) : 13 400 T
 - Tronville (55) : 1 100 T
 - Villoncourt : 33 000 T

Répartition des tonnages par site de traitement en 2019



→ Soit un taux de valorisation énergétique : 65 %

A noter qu'il n'y aura pas de campagne de mise en balles en 2019, Fénix étant à la moitié de sa capacité de traitement, il n'y aura pas de risque de pénurie hivernale.



65 %
TAUX DE
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

La nouvelle Délégation de Service Public (DSP) d'incinération a démarré le 1^{er} novembre 2018, avec l'application des nouveaux tarifs correspondants sur 2019.

Dans la mesure de leurs capacités, les sites de traitement en extérieur ont été sollicités pour accepter nos tonnages pendant les 27 mois de travaux de Fénix. Un accord cadre de traitement en site extérieur a été conclu à cet effet avec Chaumont et Tronville pour une durée de 4 ans à partir du 01/01/2019, avec de nouveaux tarifs.

Vu le manque de capacité de traitement de la Région Grand Est, notamment en raison des travaux de l'usine d'incinération de Strasbourg qui contribuent à combler tous les vides de fours existants, nous pilotons au mieux la part d'incinération des OM vosgiennes mais ne pouvons éviter le recours à l'enfouissement (pour lequel SUEZ a baissé ses tarifs) pendant cette phase de travaux.

- Budget prévisionnel : 8 378 569 €

→ Soit un tarif 2019 proposé : **86,65 €/tonne**
en baisse de **36,35 €** par tonne par rapport à 2018.



8 378 569 €
BP 2019

EXPLICATIONS BAISSSE TARIF TRAITEMENT :

- Nouveau contrat d'incinération sur Fénix avec une baisse du tarif de **40 €/tonne** (en y intégrant les recettes sur les métaux, droits d'usage, vente d'électricité)
- Baisse du tarif de Villoncourt de **16 €/tonne**
- Hausse des tarifs de Chaumont (**+ 10,65 €/tonne**, sachant que nous avions un tarif très bas) et de Tronville (**+ 5 €/tonne**) lors du renouvellement de l'accord cadre de traitement
- Une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) constante sur l'incinération, une hausse de **+ 1 €/tonne** sur l'enfouissement.



86,65 €
/TONNE

Mécaniquement, la baisse des tarifs sur les sites les plus utilisés (Fénix et Villoncourt) engendre une baisse importante du montant global de traitement (environ **3 000 000 €**).

- Tarif forfaitaire pour non-conformité : 180 €

Ce tarif, mis en place en 2018 sur les transits et les sites de traitement en cas de non-respect de leurs cahiers des charges d'acceptation, a été appliqué 19 fois cette année. 90 % des non-conformités ont été constatées sur Fénix. Ce tarif est reconduit pour 2019.

Ce qu'il faut retenir :

- 1 nouveau contrat de concession pour 25 ans sur Fénix
- 2019 (et 2020) : année transitoire en raison des travaux en cours sur l'usine
- 1 plan de répartition particulier et adapté
- Une fiscalité stable (TGAP : 7 + 1 € sur Villoncourt)
- Une économie de plus de 3 M€ sur le traitement représentant **⚡ - 8 € par habitant pour nos adhérents**
- Une évolution tarifaire des 3T en baisse de **⚡ - 25 %** :
 - Transitage : 10 € (⚡ - 1,48 %)
 - Transport : 9 € (7 + 7,14 %)
 - Traitement : 86,65 € (⚡ - 29,55 %)
 - TTT = 105,65 € (⚡ - 25,36 %)

RÉCAPITULATIF FINANCIER ET TARIFAIRE 2019 :

TRANSITAGE



→ BP : 866 957 €
→ Tarif : 10 €/tonne

TRANSPORT



→ BP : 784 464 €
→ Tarif : 9 €/tonne

TRAITEMENT



→ BP : 8 378 569 €
→ Tarif : 86,65 €/tonne

3T

→ BP : 10 029 990 €
→ TARIF : 105,65 €/TONNE

ÉVOLUTION 2018/2019

- 35,90 €/T
- 25,36 %

3. Collecte sélective

- **Tonnages 2018** : 38 700 T, en hausse de $\uparrow + 2,48\%$
 - Emballages : 47,5 kg/hab. ($\uparrow + 2\text{ kg} \rightarrow$ Soit $+ 2,15\%$)
 - Verre : 41,5 kg/hab. ($\uparrow + 1,5\text{ kg} \rightarrow$ Soit $+ 1,55\%$)
 - Fibreux de déchèteries : 13,5 kg/hab. ($\uparrow + 1\text{ kg} \rightarrow$ Soit $+ 6,4\%$)

- **Charges :**

Issues de marchés qui nous lient à nos prestataires, **les charges de collecte séparative** facturées sont figées pour l'année à venir à environ **3 900 000 €** (en hausse de **600 000 €**), et intègrent les nouvelles conditions des marchés de collecte, de tri et notamment la refacturation en direct des coûts de traitement des refus de tri ainsi que l'augmentation des tonnages collectés.

- **Soutiens et recettes :**

- **Les soutiens** des éco-organismes sont fixés par contrat (environ **5 200 000 €** si Évodia et ses adhérents arrivent à satisfaire tous les critères du soutien à la transition qui représente **1 800 000 €**). **1 critère non atteint = une perte directe d'environ 600 000 €**
- **Les reprises** dépendent des cours bien souvent imprévisibles estimées à **2 525 000 €** (en baisse de **300 000 €**).

La reprise des matières est toujours dans une situation délicate en 2019 avec des prix planchers qui continuent à être révisés à la baisse.

En cumulant la hausse des coûts de tri (qui était attendue) et la poursuite de la baisse des recettes : **surcoût de + 2,30 €/hab. pour les collectivités vosgiennes.**

Ce qu'il faut retenir :

- Moins de 10 conteneurs commandés par le biais du marché départemental de fournitures et moins de 100 conteneurs lavés
- 1 100 000 sacs jaunes grâce au marché mutualisé de fournitures de sacs jaunes (3 collectivités concernées)
- Le PACS (Plan d'Amélioration de la Collecte Sélective) a commencé à se déployer avec la réalisation de l'étude d'optimisation de la pré-collecte et collecte sélective vosgienne dont le rendu s'est tenu en décembre
- Démarrage du nouveau marché de tri au 5 novembre 2018, pour une durée de 10 ans, confié à CITRAVAL
- Démarrage du nouveau marché de vidage des conteneurs multimatériaux confié à SUEZ, pour une durée de 4 ans.

4. Autres filières

Suite à l'audit "déchèteries" réalisé en 2017, une journée technique s'est tenue en avril 2018 et a permis de présenter le plan d'actions "déchèteries" qui va se mettre en œuvre sur 2019.

Les quantités récupérées sur les déchèteries continuent de progresser, avec une hausse globale estimée à $\uparrow + 10\%$.



+ 2,15 %
EMBALLAGES



+ 1,55 %
VERRE



+ 6,4 %
FIBREUX

Le plâtre

- Un tonnage de 3 884 T collecté en 2018. Les quantités annuelles apportées en déchèteries sont croissantes depuis les 6 ans de vie de cette filière.

→ Soit une augmentation de : ↗ + 13,17 %

- A noter le renouvellement du marché au 1^{er} juillet 2018, avec une légère hausse des tarifs (↗ + 1,5 %).

Les huisseries

- **37 des 38 déchèteries équipées**

- Tonnage en constante hausse : 1795 T

→ Soit une hausse de : ↗ + 17 %

3 déchèteries ont mis en place des bennes sur chant cette année et 3 autres ont prévu d'y passer sur 2019.

A l'heure actuelle, 8 % des déchèteries ont une benne sur chant, 52 % sont équipées de racks (ces deux modes de collecte sont les seuls à être préservant pour ce flux) et 42 % sont en bennes vrac.

Les déchets verts

- 1795 T gérées pour le compte de 2 déchèteries de l'Est vosgien (la déchèterie de Raon l'Étape a quitté ce dispositif au 01/02/2018)

→ Soit une baisse de : ↘ - 28 %

Cette baisse va se poursuivre en 2019 avec la sortie de la déchèterie de Saint-Dié-des-Vosges au 01/02/2019, ce qui remet en cause l'immobilisation d'une FMA dédiée au transit.

L'amiante lié

138 T collectées sur 2018 soit une hausse de 102 %, expliquée par la mise en place de cette filière par une nouvelle collectivité (SICOTRAL), la poursuite de collecte ponctuelle et du déstockage pour d'autres.

Les DEEE

- ↗ + 3 % cette année (3 895 T), sans événement significatif cette année.

La filière meubles

- **Toujours 37 sur 38 déchèteries équipées**

Les tonnages collectés continuent à progresser avec 8 430 T (+ 8 %) ce qui représente un ratio de près de 22 kg/hab./an.

Le barème de l'éco-organisme est resté identique en 2018 de manière transitoire, bien que son agrément ait été renouvelé, le temps qu'un accord soit trouvé autour des propositions d'Eco Mobilier.

Le bois

- Les tonnages de bois récupérés en déchèteries ont fait un bond cette année de + 23 % (11 200 T) pour revenir à leur niveau d'avant la mise en place de la filière meubles, ce qui pose question de la provenance des quantités. Le contexte restant inchangé avec toujours autant de bois sur le marché, le bois reste une charge pour les collectivités.

- Pour 2019 :
 - **NSG : 22 €/tonne**
 - **EGGER : 12,10 €/tonne**

Les déchets diffus spécifiques

- 735 T collectées en DDS, soit une légère hausse en 2018 (6,5 %)
- A noter une hausse de 11 % des tonnages confiés à Eco DDS (304 T)
- Seulement 13 non-conformités ont été signalées par Eco DDS, moitié moins qu'en 2017
- 2 sessions de formation Eco DDS organisées à destination de 13 agents. La réponse d'Eco DDS au nouvel agrément ayant été refusée par les pouvoirs publics, l'éco-organisme a décidé de suspendre ses collectes depuis la mi-janvier 2019. L'intégralité des DDS est donc à la charge des collectivités en ce moment. Avancée du dossier à suivre... notamment pour le remboursement des prises en charge Eco DDS.

Les huiles minérales

- ➤ + 199 T collectées cette année, soit une hausse de 9,5 %.
- Les derniers contenants présents hors déchèteries ne garantissant pas la qualité des huiles collectées ont été supprimés cette année.

Les huiles alimentaires

La convention de reprise des huiles alimentaires établie avec les Ets Grandier a été renouvelée en septembre 2018 avec une diminution du prix de reprise à 120 €/T.

2018 constitue la 1^{ère} année pleine de collecte de cette filière : 38,9 T ont été ainsi récupérées, ce qui est conforme aux estimations de gisement.

Les textiles

- ➤ + 1 516 T collectées, soit une augmentation de 2,44%.
- **Filière à coût zéro pour les collectivités**

5. Postes Prévention/Communication

LA PRÉVENTION :

- Budget prévisionnel :
 - Dépenses : 180 000 €
 - Recettes : 0 € (en attente d'un nouveau dispositif d'aides de l'Ademe/Région)

➔ Soit 0,50 € engagés/habitant

- Programme d'acquisitions de composteurs domestiques et partagés :
 - **Dépenses : 97 000 €**
 - **Recettes : 93 362 €** dont 3 962 € à percevoir de l'Ademe en 2019 (95 000 € prévisionnels en 2020 pour fin de programme 2017-2019)

- Les actions et projets 2019 :

L'année 2019 sera particulièrement marquée par la préparation de la mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) : rédaction du programme, procédures de validation et mise en place d'outils de suivi et de travail collaboratif.

Le pilotage et portage de ce programme par Évodia ayant été voulu par les adhérents, il nécessite **1 personne à temps plein** pour notre territoire soit une répercussion de **+ 0,10 € sur la cotisation à l'habitant**.

Pour se préparer à la mise en œuvre du PLPDMA, une action phare sera mise en place et d'autres actions se prépareront. Elles ont toutes pour point commun d'avoir un très fort potentiel de mobilisation et de réduction des déchets.

- Mettre en place un dispositif efficace d'accompagnement des établissements scolaires et de santé dans la réduction du gaspillage alimentaire, en lien avec le plan VASTE du CD88 et éventuellement avec le Conseil Régional
- Etablir des partenariats et mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'organisation d'éco-manifestations opérationnel en 2020
- Poursuivre l'accompagnement à la mise en place de couches lavables en établissement sur 4 sites pilotes du département et envisager une pérennisation
- Identification d'un groupe de personnes ayant la volonté de créer une dynamique citoyenne autour de la réduction des déchets. Un certain nombre d'actions pourraient alors être mises en place, qu'elles soient initiées par Évodia ou par les habitants eux-mêmes. Un suivi du tonnage de déchets serait effectué en amont et en aval de la période d'actions afin de prouver qu'une dynamique citoyenne peut être source de nouvelles actions et de résultats significatifs sur la production de déchets.

Les actions de prévention des déchets à poursuivre :

Axe : "Réduire et valoriser les biodéchets"

- Accompagnement à la mise en place du compostage partagé, notamment en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux
- Formation au compostage et bonnes pratiques du jardinage au naturel

Axe : "Mieux consommer"

- Organisation d'événements de sensibilisation
- Achat de matériel et outils pédagogiques pour les animateurs d'Évodia qui deviennent complètement autonomes pour les animations

Axe : "Promouvoir l'ESS"

- Accompagnement des structures du réemploi : formation et équipements informatiques

LE PROGRAMME COMMUNICATION

- Budget prévisionnel :

- Dépenses : 300 000€
- Recettes : 207 110 €

→ Soit **0,80 € engagés/habitant**

- Évodia continuera de mener un large plan d'actions pour sensibiliser les Vosgiens au tri des déchets recyclables, avec notamment deux campagnes de communication (tri du verre et de l'aluminium) et le déploiement des supports de communication (sacs de pré-collecte, guide du tri) tout en préparant l'extension des consignes de tri des emballages.
- "Le plan déchèteries" se déclinera en 2019 avec la création d'une nouvelle signalétique qui se déploiera à partir du printemps.
- La création de trois parcours pédagogiques sur les sites industriels : centre de tri textiles (printemps), centre de tri des déchets recyclables (2^e semestre), unité de valorisation énergétique (en 2021)
- L'ouverture d'un extranet pour les adhérents et partenaires afin de faciliter les liens entre Évodia et ses collectivités et fluidifier les échanges
- Le développement des animations autour de la prévention des déchets, du tri et des filières avec les mêmes modalités d'animations sur les territoires. Selon les cas, certaines prestations nécessitant du temps passé par les animateurs seront facturées :
 - 25 €/heure pour les adhérents
 - 35 €/heure aux autres structures
- Deux événements phares pour accompagner les habitants au changement de comportement quant à leur production de déchets : une journée éco-solaire co-organisée avec la Ligue contre le cancer et une Semaine européenne de réduction des déchets durant laquelle Saint Nicolas favorisera le réemploi et le mieux consommer.



BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

| | CHARGES (611) | RECETTES (70688) |
|---|---------------------|---------------------|
| 3 T | | |
| Frais de traitement | 8 378 569 € | 8 362 851 € |
| Frais de transitage | 866 957 € | 869 750 € |
| Frais de transport | 784 464 € | 782 766 € |
| Total TTT | 10 029 990 € | 10 015 367 € |
| Différence 3T | | - 14 623 € |
| AUTRES FILIÈRES | | |
| Collecte sélective | 11 800 000 € | 11 975 000 € |
| Amiante lié | 33 000 € | 33 000 € |
| D3E | 300 000 € | 300 000 € |
| Bois | 208 000 € | 208 000 € |
| Plâtre | 436 000 € | 436 000 € |
| Huisseries | 245 000 € | 245 000 € |
| DDS | 400 000 € | 400 000 € |
| Eco DDS | 38 000 € | 38 000 € |
| Huiles Végétales | 6 000 € | 6 000 € |
| Huiles minérales | 12 000 € | 12 000 € |
| Eco Mobilier | 280 000 € | 280 000 € |
| Déchets verts | 20 000 € | 20 000 € |
| POSTES PRÉVENTION/ COMMUNICATION | | |
| Prévention | 180 000 € | 0 € |
| Programme composteurs | 97 000 € | 93 962 € |
| Communication | 300 000 € | 207 110 € |
| Sous Total | 14 355 000 € | 14 254 072 € |
| Reste à couvrir Filières et communication/ prévention | | - 100 928 € |
| SOUS TOTAL | 24 384 990 € | 24 269 439 € |
| Total à couvrir sur les Charges 611 | | - 115 551 € |

1. Poste "autres charges" en détail

| | CHARGES | RESSOURCES |
|--|--------------------|----------------------|
| Charges de fonctionnement | 225 000 € | 0 € |
| Études | 123 425 € | 87 024 € |
| Acc. et suivi | 211 520 € | 111 260 € |
| Acquisition et prestations diverses | | |
| Sacs jaunes | 50 000 € | 50 000 € |
| Conteneurs | 30 000 € | 30 000 € |
| Lavage conteneurs | 30 000 € | 30 000 € |
| Fournitures action DT | 20 000 € | 0 € |
| Charges de personnel | 797 000 € | 0 € |
| Indemnités Élus | 66 500 € | 0 € |
| Charges exceptionnelles | 10 000 € | 0 € |
| Rém.Sovodeb/refact.repas/ intérêts Vosges TLC | | 16 977 € |
| | 1 563 445 € | 325 261 € |
| Reste à couvrir/ postes autres charges | | - 1 238 184 € |
| Reste à couvrir/ poste 611 | | -115 551 € |
| TOTAL | | - 1 353 735 € |
| | | 3.50 €/hab |

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : + 8,25 % PAR RAPPORT À 2018

LE POSTE ÉTUDES

- Montant : 123 425 €

- Subventions à percevoir : 87 024 €

Détail :

- Fin de l'étude territoriale de la fonction de tri et derniers rendus individualisés de l'étude d'optimisation de la collecte sélective vosgienne
- Réalisation d'un MODECOM selon l'engagement 1 début et fin de mandat qui servira par ailleurs d'état 0 pour le nouveau PLPDMA
- Etude de mutualisation de moyens/prestations à la carte

LE POSTE ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS ET SUIVI

- Montant : 211 520 €

- Recettes : 111 260 € (utilisation du SDD + redevance de contrôle Fénix)

- Accompagnement pour le PLPDMA
- Remplissage matrice compta coûts + analyse

- Accompagnement au pilotage du service collecte des collectivités + contrat d'objectifs
- Accompagnement pour CITEO : contrat d'objectifs + extension des consignes de tri + leviers d'optimisation de la collecte

→ L'accompagnement des collectivités représente 151 160 € soit 0,40 € sur la cotisation à l'habitant

- Suivi exploitation de l'usine + assistance pour le suivi des travaux

Ce poste étude et accompagnement s'élève à 136 661 € en reste à charge soit 0,53 % du budget global (proposition de faire couvrir les appels à projets CITEO par le SDD pour 91 260 €).

2. Cotisation 2019

Le reste à charge de la cotisation 2019 comprend :

- Les charges de fonctionnement : 0,59 €
- Les études : 0,10 €
- L'accompagnement (aux collectivités) et les suivis : 0,27 €
- Le personnel :
 - Prévention : Pilotage du PLP + programme : 0,20 €
 - Animation territoriale : 0,20 €
 - Reste équipe : 1,69 €
- Programme communication : 0,25 €
- Programme prévention : 0,48 €
- Indemnités élus : 0,17 €
- Charges exceptionnelles : 0,03 €

auquel on soustrait :

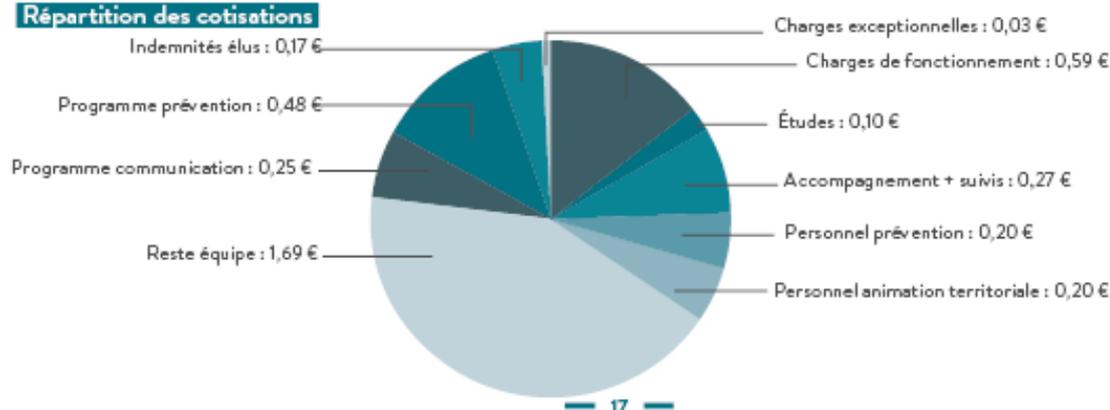
- le SDD : 0,45 €
- la rémunération de Sovodeb : 0,04 €

Cela représente 3,50 € permettant de couvrir 1 353 735 € de reste à charge.

Détail sur évolution : + 0,55 € / 2018 :

- + 20 K€ pour le plan d'actions sur les déchèteries
- + 72 K€ de charges de personnel correspondant à 1 animateur supplémentaire et 1 personne pour le pilotage du PLPDMA
- Perte de 97 K€ d'aides sur les charges de personnel (Suez pour le partage des frais de personnel des visites de site + aides ZDZG)

Répartition des cotisations



| | |
|--|----------------|
| Charges à couvrir 2019 | 1 353 735 € |
| Report d'excédent 2017 (après affectation) | 2 311 916,41 € |
| Résultat estimé de l'exercice 2018 | 202 993 € |
| Excédent cumulé estimé à fin 2018 | 2 514 909 € |

3. Proposition de fixation du montant

Instaurée en 2015, la cotisation n'a jamais été facturée au réel du montant à couvrir.

Rappel des éléments de contexte financier 2019 :

- Baisse des charges de traitement de 3 M€ représentant - 8 €/hab.
- Hausse des coûts de tri de 600 000 € : + 1,55 €/hab.
- Perte sur la reprise des matériaux de 300 000 € : + 0,75 €/hab.

Cela représente une balance financière positive de 2,1 M€

→ Soit 5,70 € d'économies par habitant sur l'exercice 2019 pour les adhérents.

Pour 2019, le montant à couvrir est de 1 353 735 € soit une cotisation de 3,50 € par habitant. Le résultat financier de l'exercice 2018 est estimé à ce jour à + 200 000 € pour un déficit prévisionnel de - 400 000 € qui s'explique par :

- des crédits non consommés sur les budgets Prévention et Communication à hauteur de 200 000 €
- un versement anticipé de l'Ademe de 35 000 € initialement prévu pour 2019
- et des charges inférieures sur le poste traitement des OM en raison des orientations subies sur les exutoires finalement utilisés (cela reste encore à analyser).

Aussi, il est proposé de déduire les 235 000 € de crédits non consommés du reste à charge de la cotisation 2019 ce qui l'abaisserait à **3 €/habitant**.

Cela représente une augmentation par rapport à l'année passée de **➤ + 1,20 € (+ 462 540 €)** afin de tendre vers une facturation au réel.

Cependant, Évodia assurera une économie sur le budget de ses adhérents d'un montant de **1 637 460 € soit 4,25 € par habitant pour 2019**.

Le budget de fonctionnement de la structure ayant ainsi été diminué de **➤ 4,70 %**.

TARIFS 2019

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Evodia. Ce principe de refacturation à l'euro/l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2017/845 du 21 février 2017), conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

| TARIFS/AN/HAB. | |
|---|------------------|
| Cotisation à l'habitant | |
| Facturation au trimestre | 3,00 € |
| | |
| TARIFS TTC/TONNE | |
| Ordures Ménagères | |
| Transitage | 10,00 € |
| Transport | 9,00 € |
| Traitement OM + GO | 86,65 € |
| Total T.T.C. | 105,65 € |
| <i>Forfait pour non-conformité</i> | 180 € |
| | |
| Déchets Diffus Spécifiques (Révision tarifaire au 05/04/2018) | |
| Acides | 1705,00 €/t |
| Aérosols | 1 815,00 €/t |
| Bases | 1705,00 €/t |
| Combustibles | 2 838,00 €/t |
| Emballages, matériaux souillés, shingle | 814,00 €/t |
| Filtres à huile | 57,00 €/t |
| Médicaments | 1 408,00 €/t |
| Phytoprotecteurs | 2 035,00 €/t |
| Produits de laboratoire | 3 410,00 €/t |
| Produits non identifiés | 1705,00 €/t |
| Peintures et pâteux | 605,00 €/t |
| Solvants | 605,00 €/t |
| Thermomètres au mercure | 8 690,00 €/t |
| Forfait refus de collecte (coût tarifaire) | 110,00 €/refus |
| Fourniture de vermiculite | 0,60 €/litre |
| Forfait gestion administrative non-conformités : | |
| EcoDDS | 44,00 €/constat |
| Marché départemental | 88,00 €/constat |
| Forfait retour sur déchèterie d'appartenance (sur demande uniquement-hors déchets interdits) | 77,00 €/retour |
| Non-conformité acide picrique | 550,00 €/constat |
| Collecte et traitement des huiles minérales | 60,50 €/t |
| Reprise huiles végétales | 120,00 €/t |
| Frais traitement huiles végétales polluées | 60,50 €/t |
| Frais remplacement contenant détérioré | 30,00 €/t |
| | |
| Bois | |
| Facturation Egger | 12,10 €/t |
| Facturation Norske Skog | 22,00 €/t |

| TARIFS TTC/TONNE | |
|---|-----------------------------|
| Déchets verts (Révision tarifaire au 01/08/2019) | |
| Transitage | 12,12 €/t |
| Transport | 25,30 €/t |
| Traitement | 4,40 €/t |
| Plâtre valorisable (Révision tarifaire au 01/07/2019) | |
| Regroupement/Transport/Valorisation des bornes | 157,85 €/t |
| Massification et traitement des bennes | 88,55 €/t |
| Huisseries (Révision tarifaire au 01/04/2019) | |
| Regroupement - Démantèlement livrées en vrac | 108,90 €/t |
| Regroupement - Démantèlement livrées sur chant | 81,40 €/t |
| Collecte - Démantèlement des racks | 182,60 €/t |
| Amiante lié (Révision tarifaire au 7 février - Tarifs selon révision provisoire) | |
| Fourniture Big Bag (selon capacité) | de 11,17 € à 14,89 € /pièce |
| Fourniture palettes | 18,61 €/pièce |
| Collecte | 68,24 €/t |
| Traitement | 61,06 €/t |
| Collecte Séparative | |
| Vidage du verre | 39,89 €/T |
| Vidage des conteneurs multimatériaux | 95,01 €/T |
| Tri des bennes papiers | 38,50 €/T |
| Tri des bennes cartons | 43,07 €/T |
| Tri des bennes cartons/JRM | 52,80 €/T |
| Tri du multimatériaux | 139,70 €/T |
| Transfert/Transport pour l'apport volontaire | 51,59 €/T |
| Transfert/Transport pour le porte à porte | 20,46 €/T |
| Forfait de caractérisation | 1.10 €/T |
| Transport et traitement des refus de tri | 95.65 €/T |
| FORFAIT ANIMATION TERRITORIALE | |
| Communication selon outils proposés | |
| Pour adhérents | 25 €/heure |
| Pour structures partenaires | 35 €/heure |

Suite à la présentation du plan de répartition, des orientations stratégiques et **budgétaires pour l'année 2019, le Comité Syndical, à l'unanimité, a pris acte de la tenue d'un débat et vote** ces orientations budgétaires.

TARIFS 2019

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Évodia. Ce principe de refacturation à l'euro/l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2017/845 du 21 février 2017), conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

| TARIFS/AN/HAB. | |
|--------------------------------|--------|
| Cotisation à l'habitant | |
| Facturation au trimestre | 3,00 € |

| TARIFS TTC/TONNE | |
|------------------------------------|-----------------|
| Ordures Ménagères | |
| Transitage | 10,00 € |
| Transport | 9,00 € |
| Traitement OM + GO | 86,65 € |
| Total T.T.C. | 105,65 € |
| <i>Forfait pour non-conformité</i> | 180 € |

| Déchets Diffus Spécifiques (Révision tarifaire au 05/04/2018) | |
|---|------------------|
| Acides | 1 705,00 €/t |
| Aérosols | 1 815,00 €/t |
| Bases | 1 705,00 €/t |
| Combustibles | 2 838,00 €/t |
| Emballages, matériaux souillés, shingle | 814,00 €/t |
| Filtres à huile | 517,00 €/t |
| Médicaments | 1 408,00 €/t |
| Phytosanitaires | 2 035,00 €/t |
| Produits de laboratoire | 3 410,00 €/t |
| Produits non identifiés | 1 705,00 €/t |
| Peintures et pâteux | 605,00 €/t |
| Solvants | 605,00 €/t |
| Thermomètres au mercure | 8 690,00 €/t |
| Forfait refus de collecte (coût tarifaire) | 110,00 €/refus |
| Fourniture de vermiculite | 0,60 €/litre |
| Forfait gestion administrative non-conformités : | |
| EcoDDS | 44,00 €/constat |
| Marché départemental | 88,00 €/constat |
| Forfait retour sur déchèterie d'appartenance (sur demande uniquement-hors déchets interdits) | 77,00 €/retour |
| Non-conformité acide picrique | 550,00 €/constat |
| Collecte et traitement des huiles minérales | 60,50 €/t |
| Reprise huiles végétales | 120,00 €/t |
| Frais traitement huiles végétales polluées | 60,50 €/t |
| Frais remplacement contenant détérioré | 30,00 €/t |

| Bois | |
|-------------------------|-----------|
| Facturation Egger | 12,10 €/t |
| Facturation Norske Skog | 22,00 €/t |

| TARIFS TTC/TONNE | |
|---|----------------------------|
| Déchets verts (Révision tarifaire au 01/08/2019) | |
| Transitage | 12,12 €/t |
| Transport | 25,30 €/t |
| Traitement | 4,40 €/t |
| Plâtre valorisable (Révision tarifaire au 01/07/2019) | |
| Regroupement/Transport/Valorisation des bornes | 157,85 €/t |
| Massification et traitement des bennes | 88,55 €/t |
| Huisseries (Révision tarifaire au 01/04/2019) | |
| Regroupement - Démantèlement livrées en vrac | 108,90 €/t |
| Regroupement - Démantèlement livrées sur chant | 81,40 €/t |
| Collecte - Démantèlement des racks | 182,60 €/t |
| Amiante lié (Révision tarifaire au 7 février - Tarifs selon révision provisoire) | |
| Fourniture Big Bag (selon capacité) | de 11,17 € à 14,89 €/pièce |
| Fourniture palettes | 18,61 €/pièce |
| Collecte | 68,24 €/t |
| Traitement | 61,06 €/t |
| Collecte Séparative | |
| Vidage du verre | 39,89 €/T |
| Vidage des conteneurs multimatériaux | 95,01 €/T |
| Tri des bennes papiers | 38,50 €/T |
| Tri des bennes cartons | 43,07 €/T |
| Tri des bennes cartons/JRM | 52,80 €/T |
| Tri du multimatériaux | 139,70 €/T |
| Transfert/Transport pour l'apport volontaire | 51,59 €/T |
| Transfert/Transport pour le porte à porte | 20,46 €/T |
| Forfait de caractérisation | 1.10 €/T |
| Transport et traitement des refus de tri | 95.65 €/T |
| FORFAIT ANIMATION TERRITORIALE | |
| Communication selon outils proposés | |
| Pour adhérents | 25 €/heure |
| Pour structures partenaires | 35 €/heure |

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical, a :

- Fixé le montant de la cotisation à 3 € l'habitant (base population totale) pour l'année 2019, qui sera facturée au trimestre
- Voté les tarifs 2019 tels que présentés.

POINTS DIVERS :

▪ Etat avancement Fénix et CDT

- Fénix : les travaux préalables au démantèlement touchent à leur fin (nettoyage, dévoiement de tuyauterie,...), le raccordement de la ligne 3 pour son fonctionnement en autonomie se déroule depuis début février et a été finalisé le 18/02. Cette opération engendre des arrêts ponctuels de la ligne qui demandent un pilotage fin des apports.
La tour de lavage a été démontée les 14 et 15 février dernier, la dépose de l'ancienne tuyauterie allant vers la papeterie s'est déroulée cette semaine et l'ouverture du bardage à l'arrière de l'usine, qui va permettre la mise en place du confinement en vue du plan de retrait amiante des lignes 1 et 2, va avoir lieu le 25 février et se dérouler jusqu'à mi-juin. Par la suite, le démantèlement va débuter courant de l'été.
- Centre de tri : les travaux de terrassement sont terminés depuis fin janvier et des forages ont été réalisés afin de stabiliser la dalle et le bâtiment. La réception de la charpente métallique a débuté et celle-ci sera élevée à compter de la semaine 9. La pose de la 1^{ère} poutre est prévue le 1^{er} mars à 14h.

Des visites de chantier vous seront proposées lors de jalons importants.

▪ Appels à projets Citeo

2 volets sont à retenir :

- Le contrat d'objectifs dans le cadre du soutien à la transition qui vient compenser le manque à gagner généré par le passage au barème F,
- L'appel à projets pour le passage aux extensions des consignes de tri et l'appel à candidature pour les leviers d'optimisation de la collecte.

Lors du bureau du 31 janvier dernier, 5 propositions d'accompagnement ont été validées :

1. Mettre en place un calendrier de réponse au contrat d'objectif à l'échelle d'Evodia afin d'alterner les collectivités répondantes et faire bénéficier son montant à tous les adhérents chaque année,
2. Mandater un bureau d'études dans un délai très court afin d'accompagner la collectivité qui se propose de remettre un plan d'actions sur cette année,
3. Acter le passage de l'ensemble du département des Vosges aux ECT lors de la même phase d'appel à candidatures (phase 3), concomitamment à la réponse du centre de tri de CITRAVAL
4. Mandater un bureau d'études afin d'accompagner Evodia et ses adhérents à la définition de leur projet d'adaptation aux ECT et au remplissage du dossier de candidature
5. Mandater un bureau d'études pour accompagner les adhérents le souhaitant dans leur réponse à un ou plusieurs leviers d'optimisation de la collecte

▪ Nouveaux soutiens communication de CITEO

1. UN NOUVEAU MODE DE CALCUL DES SOUTIENS

Depuis 2018, le nouveau barème CITEO est entré en application avec des évolutions significatives notamment sur les calculs de versement des soutiens liés à la communication.

Des changements notables sont à souligner :

- la disparition des soutiens à la tonne (soit environ - 160 000 €) et des soutiens la performance (soit - 145 703 €)
- le retour du soutien à l'habitant (0,15 €/hab.),
- le nombre de postes d'Ambassadeurs de tri éligible au soutien est plafonné à 1 ADT pour 12000 habitants (4000€ par ADT déclarable)

Les critères d'éligibilité d'un ambassadeur de tri connaissent également des modifications :

NOUVEAU MODE DE CALCUL DES SOUTIENS A LA SENSIBILISATION

Soutien à la sensibilisation (Sas) = Soutien à la Com. (Scom) + Soutien ADT (Sadt)

= (0, 15 € x population de la collectivité année N) + (4000 € x nombre d'ambassadeurs de tri)

SOIT MAXIMUM =58 110 € pour le soutien à la communication +128 000 € pour le soutien ADT

En termes de comparaison entre le barème E et le barème F, Evodia et ses collectivités perdent la moitié des soutiens :

BARÈME E critères d'éligibilité ADT

Toute personne employée par la collectivité devant :

- Exercer **50 %** de son temps de travail à la collecte sélective sur une période d'au moins deux mois consécutifs sur l'année,
- Les missions de l'ADT :
 - Participer à la conception d'outils de communication dédiés à la collecte sélective,
 - Réaliser des actions de sensibilisation en direction des publics cibles (scolaires, jeune public, grand public, habitat collectif...) : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, intervention dans les écoles, suivi qualité, réalisation d'outils de communication.

Remarque : si un ou plusieurs ambassadeurs se succèdent sur le même poste dans l'année, seul ce poste sera pris en compte.

BARÈME F critères d'éligibilité ADT

Toute personne employée par la collectivité :

- effectuant des missions de sensibilisation de proximité sur la collecte sélective,
- travaillant au titre de ses missions au minimum l'équivalent de **20 %** d'un ETP sur l'année en cours soit 43 jours par an.

Les missions de l'ADT devront inclure au moins l'une des actions suivantes :

- Animations scolaires sur le tri des emballages ménagers,
- Animations publiques sur le tri des emballages ménagers,
- Contrôle qualité du tri des emballages ménagers (hors caractérisations organisées par Évodia),
- Action terrain de proximité : sensibilisation des usagers pour la promotion du tri des emballages ménagers par le biais de visite en porte-à-porte.

> Fin de la prise en compte de la Communication création/conception/rédaction et autres participations aux outils de communication

| Soutiens | BARÈME E | BARÈME F |
|--------------------------|---------------------|------------------|
| Soutien à la Com. | 64 221,50 € | 0 € |
| Soutien ADT | 162 494,30 € | 128 000 € |
| Soutien à la Performance | 145 703 € | 0 € |
| Soutien à l'habitant | 0 € | 58 110 € |
| TOTAL | 372 418,80 € | 186 110 € |

2. 2018 : UNE ANNEE BLANCHE

2018 étant une année blanche, le nouveau barème n'étant pas applicable, aucun justificatif ne sera demandé aux collectivités, les critères ADT barème E seront pris en compte.

1. Les Soutiens Com. : Évodia a offert à ses collectivités adhérentes un kit de supports de communication « collecte sélective ». Chacune d'elle a fait le choix d'utiliser ou non ces supports.

Pour information, Évodia a financé entre autres :

- Kit d'outils de communication « Collecte sélective » offert par Évodia s'élève à 14 242 € HT pour 39 000 Z-cards,
- 50 000 adhésifs repositionnables Consignes de tri, 30 000 Stop pub,
- 3 vidéos éducatives (Modecom, papiers emballages, gestes inciviques) pour plus de 14 000 € HT
- Animations personnalisées auprès des écoles primaires avec l'exposition Léo Folio pour un coût de transport, achat petit matériel, goodies pour 7 700 € HT
- Sacs de pré-collecte pour 30 000 € HT

Soit = 52 000 € HT

=> A ce titre, Évodia garde la somme allouée aux soutiens à l'habitant (ex-soutiens à la communication) soit 58 000 €.

2. Soutiens à la sensibilisation : Malgré les nouveaux critères d'éligibilité de l'ADT, Évodia choisit de partager en parts égales les 128 000 € du soutien ADT par nombre déclaré en 2017.

Soit : 36 ADT déclarés et pris en compte par Citeo en 2017 = $128\ 000 / 36 = 3555,55/\text{ADT}$

| Collectivité | 2017 ADT déclarés | 2017 Soutiens ADT perçus | Moyenne / ADT en 2017 | 2018 SADT possibles sur déclaration ADT 2017 | 2018 Estimation ADT éligibles selon les nouveaux critères Barème F | 2018 SADT possibles sur critères Barème F |
|---------------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------|---|--|---|
| Ballons des Hautes Vosges | 3 | 12 412,76 € | 4 137,59 € | 10 666,67 € | 1 | 3 555,55 € |
| Hautes Vosges | 0 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 | 0,00 € |
| Mirecourt Dompain | 1 | 4 513,76 € | 4 513,76 € | 3 555,56 € | 1 | 3 555,55 € |
| Région de Rambervillers | 3 | 11 284,33 € | 3 761,44 € | 10 666,67 € | 1 | 3 555,55 € |
| l'Ouest Vosgien | 2 | 9 027,46 € | 4 513,73 € | 7 111,11 € | 2 | 7 111,10 € |
| Saint-Dié-des-Vosges | 4 | 14 669,62 € | 3 667,41 € | 14 222,22 € | 2 | 7 111,10 € |
| SICOTRAL | 4 | 13 541,20 € | 3 385,30 € | 14 222,22 € | 2 | 7 111,10 € |
| SICOVAD | 6 | 24 825,52 € | 4 137,59 € | 21 333,33 € | 6 | 21 333,30 € |
| Terre d'Eau | 2 | 6 770,60 € | 3 385,30 € | 7 111,11 € | 2 | 7 111,10 € |
| Évodis | 11 | 49 651,03 € | 4 513,73 € | 39 111,11 € | 5 | 17 777,75 € |
| TOTAL | 36 | 146 696,28 € | | 128 000,00 € | 22 | 78 222,10 € |

3. NOUVEAUX CRITERES DE REDISTRIBUTION DES SOUTIENS DU BAREME F

1. Soutiens à la communication :

Évodis garde les 58 000 € et propose aux collectivités les outils de communication Évodis personnalisés en format pdf HD, la collectivité gère sa fabrication.

Bonus : si utilisation de nos outils, sous justificatifs et validés Évodis : + 500 € par collectivité

2. Soutiens ADT :

Sur l'année, l'ADT doit remplir différentes actions parmi les missions suivantes (missions définies par CITEO)

- Animations scolaires sur le tri des emballages ménagers
- Animations publiques sur le tri des emballages ménagers
- Contrôle qualité du tri des emballages ménagers hors caractérisations mises en place par Évodis
- Action terrain de proximité

=> Sur 12 mois, un ADT doit donc effectuer 12 actions par an dont 6 différentes (soit 12 jours d'action terrain) pour percevoir 2000€/ADT ou soit 6 actions par an dont 3 différentes pour percevoir 1000€/ADT

Si l'ADT réalise des actions supplémentaires en plus des 12 demandées, cela lui permet d'obtenir du bonus :

- Bonus 1 : + 2 missions = + 200 €
- Bonus 2 : + 3 missions = + 300 €
- Bonus 3 : + 4 missions = + 400 €

Si l'ADT réalise des actions supplémentaires en plus des 6 demandées, cela lui permet d'obtenir un bonus soit :

- Bonus 1 : + 2 missions = + 100 €
- Bonus 2 : + 3 missions = + 150 €
- Bonus 3 : + 4 missions = + 200 €

La collectivité devra fournir à Évodia :

- en mars 2019 les fiches de poste des ADT qu'elle souhaite déclarer,
- au 1^{er} décembre de l'année n-1, un plan prévisionnel d'actions d'animations territoriales annuel,
- en fin d'année, des justificatifs (communiqués de presse, photos, revues de presse, bilans statistiques...) pour chaque action terrain mise en place (tout comme pour le Barème E).

4. UN ACCOMPAGNEMENT DE LA PART D'EVODIA

Afin d'aider au mieux les ADT dans leur mission, Évodia va mettre en place un accompagnement personnalisé pour les ADT :

- Des journées d'accompagnement à la formation sur les programmes e-learning Citeo,
- Une plateforme de dépôts de données/justificatifs pour prétendre aux soutiens ADT,
- Un tableur informatique afin d'avoir un outil commun pour présenter les plans d'actions d'animation territoriale.

▪ Programme local de prévention des déchets

Suite aux deux réunions de travail concernant l'élaboration du PLPDMA avec l'ensemble des collectivités adhérentes, le bureau a été réuni exceptionnellement le 31/01/2019. Cette réunion avait pour objectif de valider les premiers points du programme afin de pouvoir entamer la suite du travail.

Au-delà du contexte règlementaire et de la réflexion menée par Évodia et ses collectivités adhérentes, l'ensemble des objectifs ont été présenté et validé ce 31 janvier.

Les objectifs quantitatifs selon le programme régional de réduction et gestion des déchets :

Réduction des déchets ménagers et assimilés (OMR, Collecte sélective, déchèteries) de :

- 7% entre 2017 et 2025
- 10% entre 2017 et 2031

Les objectifs stratégiques classés par ordre de priorités :

- Assurer un suivi précis du taux et du cout de la réduction des déchets
- Porter politiquement le PLPDMA auprès des acteurs et être force de proposition
- **Mutualiser les ressources en vue d'optimiser l'efficacité de la prévention des déchets**
- Avoir une cohérence territoriale dans les messages et les actions de **prévention à l'échelle du département**
- **Impliquer les élus dans la mise œuvre et le suivi du PLPDMA**
- Piloter le PLPDMA en concertation et de manière efficace et dynamique
- Construire et faire évoluer le PLPDMA en fonction des démarches et obligations locales et nationales
- **Inscrire Évodia et chaque collectivité dans une démarche d'éco-exemplarité**

Les objectifs opérationnels :

- Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts
- Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation
- **Promouvoir l'éco-consommation (achat, consommation collaborative, utilisation)**
- Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire
- Réduire la nocivité des produits utilisés

- Réduire les déchets des activités économiques (pris en charge par la collectivité)

La gouvernance du PLPDMA a été validé comme suit :

La Commission Consultative d'élaboration et de suivi sera composée de 2 collèges :

- Un collège élu : 9VP Évodia + 9 techniciens + Conseil départemental + Conseil régional
- Un collège partenaire à constituer.

Chaque collège aura son représentant. La CCES sera représentée par un président, également élu référent du programme.

Fonctionnement de la CCES :

| Missions | Fréquence | Méthode de travail | Remarques |
|--|------------------|--|-----------------------|
| Avis sur chaque bilan annuels | 1x par an | Réunion | MISSION REGLEMENTAIRE |
| Evaluation des résultats et réorientations | 1x tous les 6ans | Réunion | MISSION REGLEMENTAIRE |
| Construction des fiches actions | Mars-mai 2019 | Plateforme collaborative / échange de mail | |
| Accès aux indicateurs des actions | Tout temps | A définir (en fonction de la méthode de suivi définie) | |
| Avis sur les actions menées | Tout temps | Plateforme collaborative | |

Les moyens humains à mettre en œuvre ont été validés à savoir la création d'une brigade d'animateurs de proximité.

L'objectif étant d'avoir un animateur par collectivité adhérente dont les missions seront en partie liées à la prévention des déchets avec :

- Le mise en œuvre opérationnelle du PLPDMA adapté au territoire concerné.
- Le suivi des actions de prévention et l'échange d'information avec Évodia.

- La participation à un réseau des animateurs.

Trois options seront possibles :

- Un animateur déjà en poste et opérationnel dont les missions seront réorientées
- Un animateur déjà en poste mais avec un besoin de formation et d'accompagnement par Évodia.
- Le recrutement d'un animateur par Évodia avec une mise à disposition à la collectivité adhérente.

Le choix de l'une des options devra être fait par chaque collectivité avant le 14 juin 2019.

Cette décision constituera les moyens humains que chaque collectivité allouera à ce PLPDMA et sera donc lié à une partie des moyens financiers.

Le programme complet sera validé par la CCES en mai 2019 afin que chaque collectivité l'adopte, à son tour, par délibération avant le 27 septembre 2019 et décide de l'ensemble des moyens alloués à ce PLPDMA. Ces moyens mis en œuvre seront formalisés par des contrats d'objectifs entre Évodia et chacune des collectivités adhérentes.

Il a été rappelé que la mise œuvre opérationnelle du PLPDMA se fera au 1^{er} janvier 2020.